

## DECISION N° 2022-003

**Objet :** Attribution du marché de travaux  
« Restauration hydro-écomorphologique et paysagère du Sornin à Pouilly  
Tranche de travaux n° 1 »

### Le président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-22 et L5211-10 relatifs aux délégations de l'organe délibérant au président ;

Vu la délibération du comité syndical n°2020-011 du 17 septembre 2020 portant délégations au président ;

Vu le marché public intitulé « Restauration hydro-écomorphologique et paysagère du Sornin à Pouilly - Tranche de travaux n° 1 », comportant 2 lots ;

Vu les propositions de l'entreprise CHAVANY TRAVAUX PUBLICS ;

Vu l'avis de la commission des marchés, émis lors de sa séance du 23 juin 2022 à 14h ;

### DECIDE :

- De confier à l'entreprise CHAVANY TRAVAUX PUBLICS le marché de travaux 2022-06 « Restauration hydro-écomorphologique et paysagère du Sornin à Pouilly - Tranche de travaux n° 1 », pour un montant de 178 142.02 €HT, soit 213 770.42€TTC, réparti sur les 2 lots de la manière suivante :
  - Lot 1 (Terrassements - Génie civil) : 80 953.70€HT + TO 29 793.82€HT, soit un total pour le lot 1 de 110 747,52€HT
  - Lot 2 (génie végétal) : 55 382.20€HT + TO 12 012.30€HT, soit un total pour le lot 2 de 67 394.50€HT
- Il sera rendu compte au comité syndical de la présente décision conformément à l'article L2122-23 du Code général des collectivités locales
- La directrice est chargée de l'exécution de la présente décision

Fait à Pouilly/Charlieu, le 11/07/2022  
Le Président du SYMISOA  
M. Michel LAMARQUE



Transmis au représentant de l'Etat le : sans objet  
Publié le : 11/07/2022